

Besoin d'aide pour me guider

Par nadgeda, le 01/10/2009 à 10:35

Bonjour,

Je voudrais porter plusieurs plaintes.

- 1 plainte contre X
- 1 plainte contre la SPA (si possible)
- 1 plainte contre l'agent enquéteur qui est venu (si possible)

Je vous expose les faits:

L'an dernier en avril, j'ai eu la visite de la police à mon domicile car ils avaient reçu une plainte pour maltraitance à animal. Ils me convoquent pour m'expliquer. Je vais à la convocation 2-3 jours plus tard. A la fin de l'audition le policier me dit: " ne vous inquiétez pas, un agent a été constaté que votre chien est agé ".

Au mois de juillet, c'est au tour de la police municipal de venir pour le même problème. Je leur explique que la police est venu est que je ne vais pas m'expliquer avec tout le monde. Pour la police municipal c'est passé comme ca.

Puis au mois d'aout, c'est au tour de l'enqueteur SPA de venir. La il me demande de voir le chien, je lui montre et il me dit qu'il veut un certificat vétérinaire. Je fais venir un vétérinaire et le soir même je lui donne le certificat. Il prend le certificat et me dit que le chien n'est pas maltraité et qu'il ne viendra plus me demander de certificat.

Mercredi 23 septembre, j'entends sonner. Je vais voir et la je vois le même type que l'an dernier. La je monte d'un cran et je lui dis que je le connais qu'il est deja venu l'an dernier. La il me dit que non ou oui peut-être.

Il me redemande la même chose que l'an dernier.

comme ca si il revient me demander la même chose.

Je commence à m'expliquer un peu chaudement car il m'avait affirmé qu'il ne reviendrait plus. Je lui montre le chien puis il me redemande un certificat vétérinaire que je fais faire et le vétérinaire m'a demandé le numéro de téléphone de l'agent pour lui dire deux mots. Je remets le certificats au vétérinaire et la je lui dis que l'an prochain ca ne se passera pas

Je lui dis qu'il faut peut-être regarder les anciens dossiers et allez la ou il faut. Il me dit qu'il ne peut pas faire ca qu'il a trop de dossier (ce qui me parrait normal si il fait des dossier en double).

Le certificat du vétérinaire affirme que le chien a un problème neurologique et qu'il ne souffre pas et qu'il n'y a pas de remède.

Ma question est:

Est ce que je peux porter plainte contre la SPA et contre l'agent ?

Est ce que je peux porter plainte contre X car apparement d'après l'agent SPA c'est une personne de l'entourage (j'ai des doutes sur un voisin) car je voudrais que les personnes qui portent plaintes soient punis.

J'ai un peu fais mes recherches et j'ai trouver que